



MARCHE DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Construction de 45 logements collectifs

Rue de Ponthierry – BOISSISE-LE-ROI (77310)

Pouvoir adjudicateur :

TROIS MOULINS HABITAT - 60 rue des Meuniers - 77950 Rubelles

Cadre réglementaire :

*Procédure de passation du marché : **PROCEDURE FORMALISEE** en application de l'article L.2124-2 du code de la commande publique – **Appel d'offres ouvert.**

Date limite de réception des plis : le 23/11/2026 à 12h00

NOTA : le présent document décrit le déroulement de l'ensemble de la procédure et indique au soumissionnaire les modalités de réponses à la présente procédure ; il est donc demandé au soumissionnaire de le lire attentivement.

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE	4
1.1. OBJET DU MARCHE	4
1.2. DEVOLUTION DU MARCHE	4
1.2.1. Allotissement	4
1.2.2. Décomposition en tranches ferme et optionnelles	4
1.2.3. Nomenclature européenne	4
1.2.4. Cotraitance	4
1.2.5. Entreprise générale	5
1.2.6. Sous-traitance	5
1.3. VARIANTES LIBRES ET IMPOSEES	6
1.3.1. Variantes libres	6
1.3.2. Variantes imposées	6
1.4. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	6
1.5. OPTIONS	7
1.6. DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION	7
1.7. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	7
1.8. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	7
1.9. CLAUSES DE REEXAMEN	7
1.10. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	7
1.11. RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITE ET DE NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC	7
ARTICLE 2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	8
2.1. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	8
2.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
2.3. MODIFICATIONS NON SUBSTANTIELLES AU DOSSIER DE CONSULTATION	11
2.4. MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS	11
2.5. HORODATAGE	12
2.6. COPIE DE SAUVEGARDE	12
2.7. ANTIVIRUS	13
2.8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	13
ARTICLE 3. CONTENU DE LA CANDIDATURE ET SELECTION DES CANDIDATS	13
3.1. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES	13
3.1.1. Candidature avec les formulaires DC1 et DC2	13
3.1.2. Candidature sous forme de document unique de marche européen électronique (DUME)	15
3.1.3. Précisions quant aux modalités de prise en compte des capacités d'autres opérateurs économiques au stade de la candidature	15
3.2. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU	16
3.3. SELECTION DES CANDIDATS	16
ARTICLE 4. CONTENU DES OFFRES	17

ARTICLE 5.	JUGEMENT DES OFFRES	19
ARTICLE 6.	DROIT APPLICABLE	21
ARTICLE 7.	AUTRES INTERVENANTS.....	22
ARTICLE 8.	VISITE SUR SITE	22
ARTICLE 9.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	22
ARTICLE 10.	ANNEXES.....	23

ARTICLE 1. OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

1.1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la réalisation de travaux de 45 logements sociaux collectifs, sis rue de Ponthierry dans la commune de Boissise-Le-Roi (77310).

1.2. DEVOLUTION DU MARCHÉ

1.2.1. Allotissement

Le marché est alloté au sens de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique et comprend 14 lots :

N° du lot	Intitulé du lot
1	GROS-ŒUVRE – STRUCTURE – VRD - PLANTATIONS
2	COUVERTURE - ETANCHEITE
3	TRAITEMENT DES FACADES - FOB
4	MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
6	CLOISONS DOUBLAGE – FAUX PLAFOND PLATRE
7	REVETEMENTS DE SOLS – REVETES MURAUX CERAMIQUES
8	PEINTURE
9	METALLERIE - SERRURERIE
10A	PLOMBERIE - SANITAIRE
10B	CHAUFFAGE – VENTILATION
11	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
12	ASCENSEURS
13	VRD – ESPACES VERTS

Limitation du nombre de lots pour lesquels le soumissionnaire peut présenter une offre : 3 lots.

Limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même soumissionnaire : maximum 3.

1.2.2. Décomposition en tranches fermes et optionnelles

Le marché ne comporte pas de tranches.

1.2.3. Nomenclature européenne

Référence à la nomenclature européenne (CPV – vocabulaire commun pour les marchés publics) :

Code CPV	Intitulé
45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles

1.2.4. Cotraitance

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

IMPORTANT : Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Les candidats ayant candidaté sous forme de groupements d'opérateurs économiques devront adopter au plus tard, après l'attribution du marché, la forme juridique d'un groupement **solidaire** (chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché) ou d'un groupement **conjoint avec mandataire solidaire** (le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur).

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres ou de mandataires de plusieurs groupements.

1.2.5. Entreprise générale

Sans objet.

1.2.6. Sous-traitance

Le soumissionnaire doit impérativement indiquer les prestations qu'il prévoit de sous-traiter pour l'exécution de son marché, son attention étant attirée sur les articles du CCAP relatifs aux conditions de la sous-traitance.

Un soumissionnaire qui envisage de sous-traiter une partie des prestations doit en informer le pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article 5 de la loi 75-1334 du 31 décembre 1975, relative à la sous-traitance, le soumissionnaire doit alors indiquer les sous-traitants auxquels il envisage de faire appel.

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide du formulaire intitulé " Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement ". Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>

Chaque sous-traitant présenté doit, s'il n'a pas déjà fourni ces éléments au stade de la candidature, remettre les mêmes documents que ceux exigés des candidats, à l'appui de leur candidature, à l'exception de la lettre de candidature (Dc1).

L'acceptation des sous-traitants se fera sur la base des critères suivants :

- La régularité de la situation fiscale et sociale du sous-traitant,
- Les garanties professionnelles techniques et financières du sous-traitant.

La notification du marché vaudra acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement si et seulement si, l'offre du candidat présente une demande d'acceptation complète et conforme du sous-traitant.

Seront écartées les entreprises qui, faute de disposer des capacités techniques et financières pour l'exécution d'un marché, envisagent de n'en exécuter qu'une partie symbolique tout en s'assurant une marge bénéficiaire sur les prestations sous-traitées.

La sous-traitance de parties essentielles du contrat à des entreprises dont le pouvoir adjudicateur n'a pu apprécier les capacités techniques et financières au moment du choix de l'attributaire est interdite.

Tâches essentielles qui ne peuvent être sous-traitées :

En vertu de l'alinéa 2 du paragraphe I de l'article 62 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics l'article Article L2193-3 du code de la commande publique « Le titulaire d'un marché peut, sous sa responsabilité, sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations de son marché, dans les conditions fixées par le présent chapitre.

Toutefois, l'acheteur peut exiger que certaines tâches essentielles du marché soient effectuées directement par le titulaire.

Sont nuls et de nul effet, quelle qu'en soit la forme, les clauses, stipulations et arrangements qui auraient pour effet de faire échec aux dispositions du présent chapitre.

Pour organiser un contrôle effectif des conditions dans lesquelles la sous-traitance est utilisée, le Conseil d'Administration de Trois Moulins Habitat a décidé de mettre en œuvre, au sein de la société, les dispositions précitées.

Ainsi, il ne sera exigé que certaines tâches, telles que par exemple celles ayant un impact sur la sécurité et la santé, soient exécutées directement par le titulaire du marché.

Les tâches qualifiées comme étant essentielles sont détaillées en annexe n°1 du CCAP.

1.3. VARIANTES LIBRES ET IMPOSEES

1.3.1. Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées dans les limites et les exigences minimales fixées au CCTP.

La variante proposée doit permettre d'obtenir des performances au moins équivalentes aux prescriptions de base définies dans le descriptif. Ces performances doivent être justifiées par tout document.

IMPORTANT : La variante doit correspondre à une offre complète, composée le cas échéant du bordereau des prix unitaires (B.P.U.) adapté à la variante et complété du mémoire technique correspondant à la variante.

La variante sera examinée sur présentation de justificatifs permettant de vérifier les performances et l'équivalence ou la supériorité de la solution proposée, tout en respectant le CCTP.

IMPORTANT : La variante doit être chiffrée dans l'acte d'engagement de façon distincte. La variante lorsqu'elle est retenue par le maître d'ouvrage se substitue à l'offre de base.

Les variantes seront jugées sur la base des mêmes critères d'attribution que l'offre de base.

Le candidat qui décide de remettre une variante doit donc remettre :

Une offre de base, complète et chiffrée, et une offre variante complète et chiffrée.

1.3.2. Variantes imposées

A peine de voir son offre déclarée irrégulière, les candidats du lot ETANCHEITE-COUVERTURE doivent remettre une offre de base, complète et chiffrée, ainsi deux offres variantes complètes et chiffrées permettant d'optimiser les matériaux pour :

- Couverture en tuile béton
- Couverture en bac acier aspect tuile.

L'offre de base « Tuile terre cuite » est décrite dans le CCTP.

1.4. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Sans objet

1.5. OPTIONS

Sans objet

1.6. DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement (G.P.A).

Le délai d'exécution du marché global formant l'opération est fixé à **16 mois**, et décomposé comme suivant :

En ce compris pour forfait jours intempéries et période de congés payés et mois de préparation :

- 16 jours d'intempérie au sens des dispositions du CCAP.
- 1 mois de préparation.

Le démarrage prévisionnel des travaux est envisagé au **1^{er} trimestre 2027**.

Le calendrier général d'exécution des travaux sera arrêté avant la signature du marché.

IMPORTANT : Le délai global d'exécution des travaux prendra effet à compter de l'ordre de service (OS) prescrivant le démarrage des travaux.

1.7. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le prix remis par les soumissionnaires sera global, forfaitaire, ferme et donc non révisable dans les conditions prévues dans le CCAP.

Paieement par virement bancaire sous trente (30) jours à compter de la date de la facture. Dans l'hypothèse où la date de réception de la facture n'est pas connue, la date de la facture sera prise en compte augmentée de deux jours.

1.8. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Sans objet.

1.9. CLAUSES DE REEXAMEN

Sans objet

1.10. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE

Le marché comporte une clause visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le titulaire s'engage à réaliser, pour l'exécution du présent marché, l'action d'insertion.

Le détail des conditions d'exécution particulières est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

IMPORTANT : Le marché objet de la présente consultation requiert des candidats qu'ils souscrivent à l'obligation d'insertion par l'économie prévue aux documents marché

1.11. RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITE ET DE NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC

Sans objet.

ARTICLE 2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <http://polylogis.marches-publics.info/>

Conformément à l'arrêté du 14/12/2009, vous avez la possibilité de retirer le DCE en mode anonyme, cependant si vous avez l'intention de soumettre un pli, il est fortement recommandé d'adopter le mode identifié.

A noter, pour les candidats non inscrits, qu'une identification est nécessaire pour accéder à la plateforme. Celle-ci est rapide et entièrement gratuite.

Il est fortement recommandé d'adopter le mode identifié pour retirer les documents de consultation. En effet pendant la consultation, celle-ci peut être modifiée de façon significative, faire l'objet de clarifications importantes, faire l'objet d'un rectificatif changeant les données de base, notamment la date de remise des offres, ou même faire l'objet d'une déclaration sans suite.

2.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

N°	Désignation	Émetteur	Format / Échelle	Pages	Indice	Date
0 — PIÈCES ADMINISTRATIVES						
0.1	Règlement de la Consultation (RC) <i>Pièce non fournie</i>	MOA / AMO	A4			
0.2	Acte d'Engagement (AE) et annexes <i>Pièce non fournie</i>	MOA / AMO	A4			
0.3	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) <i>Pièce non fournie</i>	MOA / AMO	A4			
1 — CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)						
1.00	CCTP 1ère partie — Clauses communes à tous les corps d'état <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - CCTP 1ère partie.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	73		10/2026
1.01	CCTP Lot 01 — Gros œuvre / Structure <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 01 - GROS ŒUVRE STRUCTURE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	82		10/2026
1.02	CCTP Lot 02 — Étanchéité / Couverture <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 02 - ETANCHEITE - COUVERTURE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	36		10/2026
1.03	CCTP Lot 03 — Traitement des façades <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 03 - TRAITEMENT DES FACADES.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	34		10/2026
1.04	CCTP Lot 04 — Menuiseries extérieures / Occultations <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 04 - MENUISERIES EXT - OCCUL.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	40		10/2026
1.05	CCTP Lot 05 — Menuiseries intérieures <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	40		10/2026
1.06	CCTP Lot 06 — Cloisons / Doublages <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 06 - CLOISONS DOUBLAGES.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	42		10/2026
1.07	CCTP Lot 07 — Revêtements de sols et revêtements muraux <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 07 - REVETEMENTS DE SOLS ET REVETEMENTS MURAUX.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	37		10/2026
1.08	CCTP Lot 08 — Peinture <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 08 - PEINTURE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	35		10/2026
1.09	CCTP Lot 09 — Métallerie <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 09 - METALLERIE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	33		10/2026
1.10A	CCTP Lot 10 — Cahier A — Plomberie <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 10 - CAHIER A - PLOMBERIE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	51		10/2026
1.10B	CCTP Lot 10 — Cahier B — CVC <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 10 - CAHIER B - CVC.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	58		10/2026
1.11	CCTP Lot 11 — Électricité <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 11 - ELECTRICITE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	82		10/2026
1.12	CCTP Lot 12 — Ascenseur <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - LOT 12 - ASCENSEUR.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	24		10/2026
1.13A	CCTP Lot 13 — VRD <i>Pièce absente du dossier DCE transmis — à joindre</i>	Cabinet Greuzat	A4			
1.13B	CCTP Lot 13 — Espaces verts <i>Pièce absente du dossier DCE transmis — à joindre</i>	Cabinet Greuzat	A4			

2 — DÉCOMPOSITIONS DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)						
2.01	DPGF Lot 01 — Gros œuvre / Structure LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 1.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.02	DPGF Lot 02 — Étanchéité / Couverture LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 2.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.03	DPGF Lot 03 — Traitement des façades LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 3.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.04	DPGF Lot 04 — Menuiseries extérieures / Occultations LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 4.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.05	DPGF Lot 05 — Menuiseries intérieures LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 5.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.06	DPGF Lot 06 — Cloisons / Doublages LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 6.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.07	DPGF Lot 07 — Revêtements de sols et muraux LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 7.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.08	DPGF Lot 08 — Peinture LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 8.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.09	DPGF Lot 09 — Métallerie LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 9.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.10A	DPGF Lot 10 — Cahier A — Plomberie LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 10 - Cahier A.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.10B	DPGF Lot 10 — Cahier B — CVC LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 10 - Cahier B.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.11	DPGF Lot 11 — Électricité LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 11.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.12	DPGF Lot 12 — Ascenseur LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - DPGF - LOT 12.xls	SAS Mizrahi	Excel			10/2026
2.13A	DPGF Lot 13 — VRD 20261013 - DQE - Lot n°13 - ESPACES VERTS - CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX_1	Cabinet Greuzat	Excel			13/2026
2.13B	DPGF Lot 13 — Espaces verts 20261013 - DQE - Lot n°13 - VRD - CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX_1	Cabinet Greuzat	Excel			13/2026
3 — PIÈCES GRAPHIQUES						
3.1 — Architecture						
DCE 01	Plan masse 261013_DCE 01_ind0_PLANS MASSE A1.pdf	Studio NEMO	A1 — 1/200	1	0	13/10/2026
DCE 02A	Plans de niveaux — RDC, R+1, R+2, R+3 (1/100) 261013_DCE 02A_ind0_PLANS A1.pdf	Studio NEMO	A1 — 1/100	4	0	13/10/2026
DCE 02	Plans de niveaux — RDC, R+1, R+2, R+3/combles, toiture (1/200) 261013_DCE 02_ind0_PLANS A3.pdf	Studio NEMO	A3 — 1/200	6	0	13/10/2026
DCE 03A	Façades et clôtures — Bât. A et B, détails portail / clôtures / portillon 261013_DCE 03A_ind0_FACADES A1.pdf	Studio NEMO	A1 — 1/200, 1/250, 1/50	2	0	13/10/2026
DCE 03	Façades Nord, Sud, Est, Ouest — Bât. A et B 261013_DCE 03_ind0_FACADES A3.pdf	Studio NEMO	A3 — 1/200, 1/250	4	0	13/10/2026
DCE 04	Coupes Bât. A et Bât. B 261013_DCE 04_ind0_COUPES A3.pdf	Studio NEMO	A3 — 1/200	3	0	13/10/2026
DCE 05	Carnet de détails — toitures, local poussettes, local PAC, loggias, balcons, jardins/terrasses RDC, halls et sas, escaliers, fenêtres, pièces humides, jonctions, nomenclatures portes et fenêtres, clôtures, contrôle d'accès 261013_DCE 05_ind0_CARNET DE DETAILS.pdf	Studio NEMO	A3 — 1/50, 1/20	35	0	13/10/2026
3.2 — Carnets de gaines techniques						
GT-A	Carnet de gaines techniques — Bâtiment A 261013_BOISSISE ILOT B _DCE_BATA.pdf	Studio NEMO	A3	36		13/10/2026
GT-B	Carnet de gaines techniques — Bâtiment B, hall B 261013_BOISSISE ILOT B _DCE_BATB HALL B.pdf	Studio NEMO	A3	33		13/10/2026
GT-C	Carnet de gaines techniques — Bâtiment B, hall C 261013_BOISSISE ILOT B _DCE_BATB HALL C.pdf	Studio NEMO	A3	52		13/10/2026
3.3 — Structure						
S01	Plancher bas / Fondations LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN S01 - P-BAS - Fondations-fondation.pdf	SAS Mizrahi	A1	1		10/2026
S02	Plancher haut RDC LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN S02 - PH RDC-PH RDC.pdf	SAS Mizrahi	A1	1		10/2026
S03	Plancher haut R+1 LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN S03 - PH R+1-PH R+1.pdf	SAS Mizrahi	A1	1		10/2026
S04	Plancher haut R+2 LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN S04 - PH R+2-PH R+2.pdf	SAS Mizrahi	A1	1		10/2026
S05	Plancher haut R+3 / Charpente LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN S05 - PH R+3-charpente.pdf	SAS Mizrahi	A1	1		10/2026
3.4 — Réseaux enterrés						
R01	Réseaux enterrés sous plancher bas (EU, EP, CFO, CFA, Enedis, FT, éclairage) LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - R01 - RESEAUX ENTERRES.pdf	SAS Mizrahi	A1	1		10/2026
3.5 — Plomberie						
PB01	Plomberie — Plan rez-de-chaussée LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN PB01.pdf	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
PB02	Plomberie — Plan 1er étage LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN PB02.pdf	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
PB03	Plomberie — Plan 2e étage LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN PB03.pdf	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
PB04	Plomberie — Plan 3e étage LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN PB04.pdf	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
PB05	Plomberie — Plan combles LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN PB05.pdf	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
CVP1	Réseaux de distribution sous dallage (EF, ECS + bouclage, chauffage primaire, primaire PAC) LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN CVP1.pdf	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
SYN-EF	Synoptique eau froide LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - Synoptique EF.pdf	SAS Mizrahi	A3	1		10/2026

SYN-ECS	Synoptique eau chaude sanitaire <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - Synoptique ECS.pdf</i>	SAS Mizrahi	A3	1		10/2026
3.6 — Chauffage / Ventilation (CVC)						
CV01	CVC — Plan rez-de-chaussée <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN CV01.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
CV02	CVC — Plan 1er étage <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN CV02.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
CV03	CVC — Plan 2e étage <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN CV03.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
CV04	CVC — Plan 3e étage <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN CV04.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
CV05	CVC — Plan combles <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN CV05.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
SYN-PAC	Synoptique PAC <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - Synoptique PAC.pdf</i>	SAS Mizrahi	A3	1		10/2026
3.7 — Électricité						
EL01	Électricité — Plan rez-de-chaussée <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN ELEC - DCE-EL01.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
EL02	Électricité — Plan 1er étage <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN ELEC - DCE-EL02.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
EL03	Électricité — Plan 2e étage <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN ELEC - DCE-EL03.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
EL04	Électricité — Plan 3e étage <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN ELEC - DCE-EL04.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
EL05	Électricité — Plan combles <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLAN ELEC - DCE-EL05.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/100	1		10/2026
SYN-EL	Synoptique branchements Enedis et colonnes (CFO) <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - Synoptique ELEC - DCE-SYN CFO.pdf</i>	SAS Mizrahi	A3 — sans	1		10/2026
3.8 — VRD						
LOTB_DCE-1-TER	Plan de terrassement <i>LOTB_DCE-1-TER.pdf</i>	Cabinet Greuzat	1/250	1		05/10/2026
LOTB_DCE-1-ASS	Plan d'assainissement <i>LOTB_DCE-1-ASS.pdf</i>	Cabinet Greuzat	1/250	1		08/10/2026
LOTB_DCE-1-RES DIV	Plan des réseaux divers <i>LOTB_DCE-1-RES DIV.pdf</i>	Cabinet Greuzat	1/250	1		08/10/2026
LOTB_DCE-1-REVET	Plan de revêtements et nivellement <i>LOTB_DCE-1-REVET.pdf</i>	Cabinet Greuzat	1/250	1		08/10/2026
3.9 — Installation de chantier						
PIC	Plan de principe d'installation de chantier (PIC) et mise en place des échafaudages <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PIC - PRINCIPE INSTALLATION DE CHANTIER.pdf</i>	SAS Mizrahi	A1 — 1/200	1		10/2026
4 — ÉTUDES, RAPPORTS ET DOCUMENTS ANNEXES						
4.01	Étude géotechnique de conception — Mission G2 AVP (v2) <i>77-26-00997 BOISSISE LE ROI (77) G2AVP - v2.pdf</i>	ICSEO	A4	41	v2	07/05/2026
4.02	Étude géotechnique de conception — Mission G2 PRO <i>77-26-00997 BOISSISE LE ROI - G2 PRO.pdf</i>	ICSEO	A4	67	v1	12/10/2026
4.03	Rapport d'étude acoustique totale <i>26-77310-021 - BOISSISE - STUDIO NEMO - Rapport Acoustique Total - IND2.1.pdf</i>	AT3E	A4	59	2.1	12/10/2026
4.04	Étude thermique RE2020 <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - ETUDE THERMIQUE RE2020.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	211		12/10/2026
4.05	Calcul ACV (Analyse de Cycle de Vie) RE2020 <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - CALCUL ACV.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	90		12/10/2026
4.06	Étude de faisabilité énergétique — phase PC (pour information) <i>Etude de faisabilité énergétique-PHASE PC- logements Boissise.pdf</i>	GEOTERRE / SAS Mizrahi	A4	11		07/04/2026
4.07	Note des puissances de raccordement au réseau Enedis <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - Puissances de raccordement au réseau Enedis.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	12		10/2026
4.08	Notice de sécurité incendie <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - NOTICE DE SECURITE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	7		10/2026
4.09	Notice d'accessibilité <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - NOTICE ACCESSIBILITE.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	13		10/2026
4.10	Tableau des surfaces de plancher (SDP) <i>2026 10 13_SN_Tableau des surfaces sdp DCE.pdf</i>	Studio NEMO	A4	1		13/10/2026
4.11	Tableau des surfaces habitables (SHAB) <i>2026 10 13_SN_Tableau des surfaces shab DCE.pdf</i>	Studio NEMO	A4	3		13/10/2026
4.12	Planning prévisionnel des travaux TCE <i>LOGTS BOISSISE - NEMO - DCE - PLANNING.pdf</i>	SAS Mizrahi	A4	3		10/2026
4.13	Plan Général de Coordination SPS (PGC) <i>77-BOISSISE_LE_ROI-SOCIETE_ANONYME_DHABITATION_A_HAB-Construction_de_45_logements_collectifs-SPS_-_PGCSPS_en_date_du_06-10-26_2.pdf</i>	Coordonnateur SPS	A4	42	0	05/10/2026
4.14	DIUO — Dossier d'Interventions Ulérieures sur l'Ouvrage	Coordonnateur SPS	A4			Transmission prochaine
4.15	RICT — Rapport Initial de Contrôle Technique	Bureau de contrôle	A4			Transmission prochaine
4.16	Étude de pollution des sols	MOA	A4			Transmission prochaine
4.17	Récépissés DT — tableau récapitulatif <i>2024120405526DD3_Tableau_recapitulatif.pdf</i>	Cabinet Greuzat	A4	3		04/12/2024
4.18	Arrêté de permis de construire — PC n° 077 040 26 000 07 <i>PC 26.07 TMH - arrêté ACCORD.pdf</i>	Commune de Boissise-le-Roi	A4	4		29/07/2026
4.19	Avis DDT 77 — Service Habitat et Rénovation Urbaine <i>20 05 26 Avis SHRUI 49LLS 2nd passage.pdf</i>	DDT 77 — SHRUI	A4	2		21/05/2026
4.20	Avis favorable — CAMVS, eau potable et assainissement <i>PC 26.07 TMH avis FAVORABLE CAMVS eau potable + assainissement 25.06.26.pdf</i>	CA Melun Val de Seine	A4	4		25/06/2026
4.21	Avis favorable — Enedis <i>PC 26.07 TMH avis FAVORABLE ENEDIS 26.05.26.pdf</i>	Enedis	A4	1		26/05/2026

4.22	Avis favorable — SDIS 77 <i>PC 26.07 TMH avis FAVORABLE SDIS 08.06.26.pdf</i>	SDIS 77	A4	1		08/06/2026
4.23	Avis favorable avec prescriptions — SMITOM-LOMBRIC (déchets) <i>PC 26.07 TMH avis FAVORABLE SMITOM 20.07.2026.pdf</i>	SMITOM-LOMBRIC	A4	2		20/07/2026
5 — ENVIRONNEMENT / CERTIFICATION BEE+ LOGEMENT NEUF (PRESTATERRE)						
5.01	Profil environnemental BEE+ — tableau de synthèse des exigences retenues (Cep RE2020-5 %, Ic Énergie et Ic Construction seuils 2025) <i>E1606_TMH_BLR_Ponthierry_Profil BEE+_Ind1.pdf</i>	B27 (réf. env.)	A4	4	01	03/09/2026
5.02	Charte Chantier à Faibles Nuisances (CCFN) <i>E1606_TMH_BLR_Ponthierry_CCFN_Ind1.pdf</i>	B27 (réf. env.)		64	01	09/2026
5.03	Plan Environnement de Chantier / SOGED <i>E1606_TMH_BLR_Ponthierry_PEC-SOGED_Ind1.pdf</i>	B27 (réf. env.)	A4	12	01	09/2026
5.04	Livret Gestes Verts et Livret Risques et Aléas Climatiques (guides occupants) <i>E1606_TMH_BLR_Ponthierry_GGV-GAC_Ind1.pdf</i>	B27 (réf. env.)	A4	38	01	09/2026

2.3. MODIFICATIONS NON SUBSTANTIELLES AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard six (6) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications non substantielles au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant le délai de remise des offres, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4. MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

Les documents demandés à l'appui de la candidature et de l'offre **doivent être transmis uniquement par voie électronique sur le site : <http://polylogis.marches-publics.info/>.**

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Tout dépôt sur une autre plateforme de dématérialisation, sur un site Internet ou sur une adresse électronique autre que celle indiquée ci-dessus est nul et non avenue.

Pour obtenir un descriptif détaillé du processus de mise en ligne d'une candidature et/ou d'une offre électronique, cliquer sur le lien suivant : <http://www.marches-publics.info/marches-depot.htm>

Les documents remis par voie électronique ou supports informatiques devront être sous formats .xls, .doc, .ppt, .pdf, ou équivalent libre de droit.

IMPORTANT : Il est précisé que si le soumissionnaire dépose son pli par voie électronique, la correspondance de l'acheteur peut être adressée par voie électronique, conformément au décret 2011/144, et qu'en **conséquence l'adresse courriel utilisée sera celle de leur retrait ou de leur dépôt.**

Il est fortement conseillé aux candidats de débiter leur dépôt effectif au minimum 24 heures avant l'expiration. La plateforme a pu évoluer depuis la dernière utilisation de la plateforme par les candidats, ou ils peuvent rencontrer un incident de connectivité, difficultés auxquelles ils ne pourront pas s'adapter à la dernière minute.

Ce délai d'anticipation permet notamment aux candidats de contacter l'assistance des services techniques de la plateforme AWS Achats pour une aide fonctionnelle, son service informatique pour effectuer une mise à jour du poste ou renouveler son dépôt si la connexion de bout en bout rencontrait un ralentissement.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées seront déclarés « hors délais » et renvoyés à leurs auteurs. Ainsi, le pli sera considéré « hors délais » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

2.5. HORODATAGE

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Il est conseillé de ne pas dépasser 60 Mo pour la taille des plis électroniques. Les soumissionnaires devront veiller notamment à compresser les images et documents transmis et à télécharger leur candidature avant l'heure limite. Ils devront également veiller à anticiper suffisamment leur dépôt afin que celui-ci soit terminé avant l'heure limite.

La date et l'heure, qui sont prises en compte par le Pouvoir Adjudicateur, correspondent au dispositif de la plate-forme. L'horodatage du dépôt est réalisé au moment où le dernier octet constitutif de la réponse est réceptionné par le profil acheteur.

IMPORTANT : Sauf le cas d'une indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation **tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limites est considéré comme hors délai et sera rejeté sans autre choix.**

2.6. COPIE DE SAUVEGARDE

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde sous forme papier ou support électronique, transmise dans les délais impartis. Elle doit comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- « COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde n'est recevable qu'à la stricte condition d'être parvenue au siège de TROIS MOULINS HABITAT avant la date et l'heure limite de réception des plis et ne pourra être ouverte que dans les conditions prévues à l'article 2 – II de l'arrêté du 27 Juillet 2018. La copie de sauvegarde doit être adressée sous pli scellé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

TROIS MOULINS HABITAT
Direction Développement et de la construction
100 rue des Meuniers
77950 Rubelles
9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h30

Les candidatures qui seraient adressées hors délais, ainsi que celles remises dans des conditions ne respectant pas le présent règlement au niveau de la présentation seront rejetées.

Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière candidature reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les quatre (4) cas suivants :

- Lorsque dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par le pouvoir adjudicateur ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple : aléas de transmission) ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur ;

- Si l'offre a été transmise mais est parvenue hors délais ou n'a pu être ouverte, la copie de sauvegarde peut être ouverte si elle est parvenue dans les délais. Si l'offre n'a pas été transmise, la copie de sauvegarde ne peut être ouverte.

IMPORTANT : Si le pouvoir adjudicateur ouvre la copie de sauvegarde, le document électronique ne sera pas utilisé : la copie de sauvegarde se substituera au document initial.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R2184-12 et R2184-13 du code de la commande publique. Si au contraire, elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

2.7. ANTIVIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et entraînera l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

2.8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des plis.

ARTICLE 3. CONTENU DE LA CANDIDATURE ET SELECTION DES CANDIDATS

3.1. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats (le mandataire pour le compte des membres du Groupement ou chaque membre de l'équipe candidate en cas de groupement) ont le choix de présenter leur candidature :

- Sous forme de **candidature standard** en utilisant notamment les formulaires DC1 et DC2 (ou équivalent).
- Sous forme de **document unique de marché européen (DUME)**.

3.1.1. Candidature avec les formulaires DC1 et DC2

Les pièces à produire obligatoirement à l'appui de la candidature en application des articles R2143-3 à R2143-5, R2143-11 et R2143-12 du code de la commande publique et de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

PIECES A TRANSMETTRE	
Situation juridique	
1	Lettre de candidature ou formulaire DC1 téléchargeable à partir du lien : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ou document équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, un seul formulaire sera complété pour chaque membre du groupement.
2	Déclaration du candidat ou formulaire DC2 téléchargeable à partir du lien : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ou document équivalent dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement remet un formulaire complété.

3	Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de plein droit mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et des cas d'exclusion à l'appréciation du pouvoir adjudicateur mentionnés aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail. En outre, le candidat indique sur l'honneur sa situation au regard d'une éventuelle procédure de sauvegarde en cours ou à intervenir pendant la durée du marché envisagée. Enfin, le candidat indique sur l'honneur sa situation au regard des éventuelles difficultés qu'il rencontre ou a pu rencontrer avec le Groupe POLYLOGIS dans le cadre de l'exécution d'un marché en cours ou précédent.
4	Le candidat admis en procédure collective, sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
5	Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (si le signataire est une <i>autre personne physique que le chef d'entreprise ou le gérant indiqués sur le K-bis</i>). Le cas échéant le contrat de Groupement désignant le mandataire solidaire.
Capacité économique et financière	
5	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat , ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois (3) derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
6	Les bilans ou extraits de bilan, concernant le dernier exercice ou les trois (3) dernières années pour ceux des candidats dont l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
7	Attestation d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et décennale en cours de validité émanant de la compagnie d'assurance et indiquant le domaine d'activité couvert, avec le ou les plafonds de garantie.
<i>N.B. : si, pour une raison justifiée, laissée à la libre appréciation du Pouvoir Adjudicateur, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen, notamment une déclaration appropriée de banque.</i>	
Références professionnelles et capacités techniques	
8	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels globaux du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années.
9	Indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise candidate, et notamment des responsables de conduite de la mission de même nature que celle du marché
10	Attestation de port de carte d'identité professionnelle , remplie datée et signée par la personne habilitée
11	Le soumissionnaire produit tous ses certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de sa compétence à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Sont demandés, les qualifications suivantes pour les lots ci-dessous : Démolition, Traitement de l'amiante (désamiantage) ; Terrassements – fouilles ; Traitement du plomb ; Fondation ; Gros-œuvre ; VRD ; Menuiseries Extérieures ; Charpente-Couverture, Electricité et Plomberie, isolation extérieure.

12	Un dossier de références : le candidat fournit des références récentes (de moins de cinq (5) ans concernant des marchés comparables (nature et importance) à ceux objet de la présente consultation. Ces références devront comporter le nom des cocontractants, publics ou privés, et seront complétées par des attestations de bonne exécution de ces marchés. Ces attestations devront indiquer le montant, la date et le lieu d'exécution des marchés et préciser s'ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
13	Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché : notamment l'outil Internet utilisé pour l'espace clients. Le candidat précisera notamment les fonctionnalités du site internet qui sera mis à disposition.
14	Un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'année qui précède l'année du présent avis d'appel d'offres.
Autorisation spécifique pour pouvoir fournir le(s) service(s) concerné(s)	
	(...)
Les candidats sont invités à utiliser le formulaire DC2 - version du 1 ^{er} avril 2019 en y annexant les renseignements ou documents demandés https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat	

3.1.2. Candidature sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME)

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un **document unique de marché européen (DUME)**, établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016, établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé : (<https://dume.chorus-pro.gouv.fr>), en lieu et place des déclarations, documents et renseignements requis ci-dessus justifiant de leurs capacités.

Il est précisé que, dans ce cas, les candidats ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Les candidats peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Ce document doit être rédigé en français.

3.1.3. Précisions quant aux modalités de prise en compte des capacités d'autres opérateurs économiques au stade de la candidature

Le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Pour ce faire, le candidat doit présenter chaque opérateur économique dont il souhaite que les capacités soient prises en compte, et indiquer la nature des prestations qu'il envisage de lui confier. Il doit

également remettre, pour chacun de ces opérateurs économiques, un dossier de présentation comprenant :

- les mêmes documents que ceux exigés des candidats au présent article ;
- une lettre signée par chaque opérateur économique par laquelle celui-ci s'engage à mettre à la disposition du candidat, si ce dernier est attributaire, ses moyens pour l'exécution du marché.

Les candidatures présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

En cas de groupement, de cotraitance ou de sous-traitance, le mandataire principal doit présenter un dossier complet par entreprise.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.

3.2. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU

Le marché sera attribué au candidat retenu à la condition expresse que celui-ci produise, dans un délai maximum de cinq (5) jours à compter de la réception du courrier l'informant qu'il est retenu (et si possible sous quarante-huit (48) heures de réception de ce courrier ou email), les documents mentionnés à l'annexe « déclaration sur l'honneur ».

IMPORTANT : à défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité.

ATTENTION : L'ensemble de ces documents sera à déposer par l'attributaire sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur dans le délai imparti puis tous les six (6) mois jusqu'à la fin du marché.

A défaut, l'attributaire devra déposer ces documents par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations conformément aux dispositions du code de la commande publique.

3.3. SELECTION DES CANDIDATS

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

N°	Adéquation à l'objet du marché	Eléments analysés
1	Capacités professionnelles	: Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années
2	Capacités techniques	: Références, qualifications techniques sur les 5 dernières années
3	Capacités financières	: Chiffre d'affaires disponible : montant et évolution sur les 3 dernières années (sauf justification laissée à l'appréciation du Pouvoir adjudicateur)

➤ **Conséquence de l'insuffisance d'expérience ou des capacités professionnelles, techniques ou financières :**

Les candidats dont l'expérience ou les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaîtraient insuffisantes ou sans rapport avec le besoin exprimé, au regard des pièces demandées à

l'article 3 CONTENU DE LA CANDIDATURE ET SELECTION DES CANDIDATS, verront leurs candidatures possiblement éliminées, sans sommation.

➤ **Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) :**

Sont demandés à titre impératif, les qualifications ou types de qualifications, les références professionnelles ou références professionnelles similaires, nécessaires à la bonne exécution des prestations, et liées à l'objet du marché.

Le chiffre d'affaires du dernier exercice du candidat doit être au minimum égal à deux fois le montant estimé du marché des travaux.

➤ **Conséquences de l'absence ou du caractère incomplet des pièces :**

L'absence des pièces listées à l'article 3 du présent règlement dans le dossier fourni par le candidat ou leur caractère incomplet, peut entraîner le rejet de sa candidature ou de son offre, pour non-conformité aux documents de la consultation. Cependant, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, le cas échéant, de demander à tous les candidats concernés de corriger leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

L'absence de correction dans les délais impartis pourra entraîner **le rejet de la candidature**.

➤ **Manquement antérieur d'une entreprise à ses obligations :**

Une entreprise qui aurait fait l'objet d'un manquement à ses obligations contractuelles ou dont la qualité des prestations a été reconnue comme médiocre (justifiée par écrit via un compte-rendu de chantier ou courrier recommandé, constat de retard, etc...) au cours d'un précédent marché ayant un objet similaire, avec l'une ou l'autre des entités juridiques du groupe, doit spontanément, justifier par un courrier (de deux (2) pages maximum) annexé à son offre, des mesures correctives mises en place pour supprimer les défaillances dénoncées. A défaut de fournir ces éléments de réponse, la candidature ou l'offre pourra être écartée.

ARTICLE 4. CONTENU DES OFFRES

Le soumissionnaire doit produire les pièces contractuelles ci-dessous définies :

1. Un **Acte d'Engagement (A.E.)** complété, daté, tamponné du cachet de l'entreprise, et signé du candidat s'il est seul, du mandataire habilité s'il le candidat répond en groupement. Dans le cas de variante, elle doit être chiffrée indépendamment de l'offre de base.

Le **CCAP** et le **CCTP** ne sont pas à remettre dans l'offre. Seul le document détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi, le candidat étant réputé accepter celui-ci. Le candidat signera le dossier marché dans le cadre de la mise au point du marché. A défaut les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au Titulaire seront les documents contractuels.

2. Un **mémoire technique** proposé par le candidat, présentant les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution du marché de travaux. Ce document comprendra obligatoirement les éléments listés ci-dessous.

ATTENTION : Aucune page au-delà du nombre autorisé ne sera lue.

A) Moyens humains et matériel spécifiquement affectés à l'opération période GPA comprise

- Moyens en personnel affectés à l'étude de l'opération (chargé d'études, ingénieurs, techniciens etc.)
- Moyens en personnel affectés spécifiquement au chantier : organigramme fonctionnel de l'équipe (implantation géographique des intervenants) ; nombre de personnes affectées au chantier (selon le planning, nombre moyen d'ouvriers par jour)

- Organisation et expérience de l'encadrement : CV et références du Conducteur de travaux et du Chef de chantier de l'entreprise susceptibles de diriger les travaux et l'engagement de l'entreprise que le chantier sera dirigé en permanence par au moins un chef de chantier qualifié ;
- Moyens en matériel, utilisés sur le chantier : description des matériels et engins affectés à la réalisation

B) Fiabilité des propositions techniques des ouvrages

- Description des modes d'exécution envisagés ;
- Produits proposés : indications concernant la provenance des principales fournitures, les références des fournisseurs correspondants, les performances des matériaux ;

C) Moyens mis en œuvre pour garantir la santé et la sécurité du chantier

- Installation de chantier : plan d'installation de chantier et de sécurité, description de la base de vie, aire de stockage des matériaux ;
- Dispositions prises pour la signalisation
- Dispositions prises pour la protection et la surveillance du chantier ;
- Dispositions prises pour séparer le chantier des utilisateurs, protéger les passages à proximité des zones de chantier
- Indications et dispositions à mettre en œuvre liées à la prévention des risques en raison des éventuelles co-activités avec les autres lots ;
- Dispositions prises pour le stockage du matériel sur le chantier

D) Qualité des prestations et délais d'exécution

- Description des moyens envisagés sur ce chantier en matière d'assurance qualité (responsable qualité, fiches d'autocontrôles, plan de contrôle interne et externe...)
- Moyens mis en œuvre pour lever les réserves éventuelles et assurer la garantie de parfait achèvement pendant 1 an
- Procédure envisagée et délai d'intervention suite à un signalement du maître d'ouvrage
- Calendrier d'exécution indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier

E) Démarche environnementale

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

- Procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés (notamment pour l'obtention de la certification NF Habitat délivrée par CERQUAL) ;
- Gestion des déchets : dispositions d'organisation prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets ainsi qu'un plan spécifique d'organisation du site (emplacement des bennes...) ;
- Principales mesures prévues pour réduire les nuisances (sonores, pollutions, flux de camions ...)

F) Gestion des sous-traitants

- Description de la nature et du montant des prestations envisagées d'être sous-traitées ;
- Liste des sous-traitants proposée et présentée à l'agrément et à l'acceptation du maître d'ouvrage

3. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par nature d'ouvrage, quantités, prix unitaires.

Celle-ci sera annexée à l'acte d'engagement.

Toutes les pièces doivent être rédigées en langue française, tous les chiffrages doivent être exprimés en euro HT et TTC.

4. **L'attestation de visite et un reportage photographique.** (Jointe en annexe). L'attestation signée devra être accompagnée d'un reportage photographique et/ou un éventuel rapport de visite permettant de justifier du passage. **(Pensez à bien joindre l'attestation)**

5. **Un planning de travaux** intégrant l'intégralité des phases de délais du lot concerné dûment complété et signé

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera jugée non-cohérente et sera donc éliminée.

Toutes les pièces doivent être rédigées en langue française, tous les chiffrages doivent être exprimés en euro HT et TTC.

6. Les **éléments financiers** doivent figurer sur un fichier lisible par tout logiciel tableur.

IMPORTANT : Il est précisé que l'absence d'une de ces pièces dans l'offre ou le défaut de signature obligatoire de l'une d'entre-elles pourra entraîner son rejet sans sommation.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaudra. Dans tous les cas, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'interroger ou pas les candidats ou les soumissionnaires.

ARTICLE 5. JUGEMENT DES OFFRES

La Commission d'appel d'offres choisira l'offre économiquement la plus avantageuse, compte tenu des critères d'analyse des offres indiqués ci-dessous et pondérés de la façon suivante :

Critères		Pondération
Critère	Prix	60 points
Sous-critère 1	Analyse détaillée de la cohérence et de la décomposition financière de l'offre	50 points
Sous-critère 2	Le contenu détaillé du cadre de bordereau. (*)	10 points
Critère	Valeur technique jugée sur le mémoire technique	30 points
Sous-critère 1	Moyen humains et matériel spécifiquement affectés à l'opération	6 points
	1- Moyens en personnel affectés à l'étude de l'opération (chargé d'études, ingénieurs, techniciens etc.). 2- Moyens en personnel affectés spécifiquement au chantier : organigramme fonctionnel de l'équipe (implantation géographique des intervenants) ; nombre de personnes affectées au chantier (selon le planning, nombre moyen d'ouvriers par jour) 3- Organisation et expérience de l'encadrement : CV et références du Conducteur de travaux et du Chef de chantier de l'entreprise susceptibles de	

	diriger les travaux et l'engagement de l'entreprise que le chantier sera dirigé en permanence par au moins un chef de chantier qualifié; 4- Moyens en matériel, utilisés sur le chantier : description des matériels et engins affectés à la réalisation.	
<i>Sous-critère 2</i>	Fiabilité des propositions techniques des ouvrages Description des modes d'exécution envisagés ;	<i>2 points</i>
<i>Sous-critère 3</i>	Moyens mis en œuvre pour garantir la santé et la sécurité du chantier 1- Installation de chantier : plan d'installation de chantier et de sécurité, description de la base de vie, aire de stockage des matériaux ; 2- Dispositions prises pour la signalisation ; 3- Dispositions prises pour la protection et la surveillance du chantier ; 4- Dispositions prises pour séparer les zones de dépollution du reste du chantier, protéger les passages à proximité des zones chantier ; 5- Indications des dispositions à mettre en œuvre liées à la prévention des risques en raison du site à désamianter 6- Dispositions prises pour le stockage du matériel sur chantier	<i>6 points</i>
<i>Sous-critère 4</i>	Qualité des prestations 1- Description des moyens envisagés sur ce chantier en matière d'assurance qualité (responsable qualité, fiches d'autocontrôles, plan de contrôle interne et externe...) ;	<i>8 points</i>
<i>Sous-critère 5</i>	Gestion des déchets, des nuisances et des pollutions 1- Gestion des déchets : dispositions d'organisation prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets ainsi qu'un plan spécifique d'organisation du site (emplacement des bennes,...) ; 2- Tri des déchets et leur valorisation éventuelle 3- Principales mesures prévues pour réduire les nuisances (sonores, pollutions, flux de camions...).	<i>6 points</i>

Sous-critère 6	Gestion des sous-traitants 1- Description de la nature et du montant des prestations envisagées d'être sous-traitées ; 2- Liste des sous-traitants proposée et présentée à l'agrément et à l'acceptation du maître d'ouvrage.	2 points
Critère	Délai et optimisation du planning détaillé d'exécution	5 points
	Calendrier d'exécution indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier	
Critère	Valeur Environnementale	5 points
	Moyens mis en œuvre pour respecter la charte chantier à faible nuisance pour ce chantier en tenant compte de l'environnement particulier et notamment du ru.	

IMPORTANT : Il est rappelé aux candidats qu'un oubli n'est pas nécessairement une erreur matérielle.

IMPORTANT : Aucune négociation ne peut avoir lieu avec les candidats.

Toutefois, des précisions pourront leur être demandées :

Soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur corrigée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse, ou encore, dans le cadre de discordance entre le montant de l'offre d'une part, et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

IMPORTANT : Aucune offre ne pourra être modifiée unilatéralement par le candidat à l'occasion des demandes de clarification.

La commission d'appel d'offre retiendra l'offre du candidat qui aura obtenu le maximum de points considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Déclaration sans suite :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Si au terme de la consultation, un soumissionnaire est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires.

ARTICLE 6. DROIT APPLICABLE

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Le tribunal compétent est le tribunal de **Melun 77000**.

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en Français.

Si le Titulaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscale.

La monnaie de compte du marché est la même pour toutes les parties prenantes (groupement compris), à savoir l'Euro.

ARTICLE 7. AUTRES INTERVENANTS

Le pouvoir adjudicateur a désigné :

Le Maître d'œuvre :

Architecte : STUDIO NEMO, Les Fjords Immeuble Véga, 19 avenue de Norvège, 91140 Villebon Sur Yvette

Bureau d'études :

- AT.3 E, 43/45 rue Jean Jaurès, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- SAS MIZRAHI, 150 Boulevard du Général de Gaulle, 92380 Garches
- CABINET GREUZAT, 40 rue Moreau Duchesne, 77910 VARREDES

Le Bureau de Contrôle & SPS :

SOCOTEC

100 rue du Pelvoux

91000 EVRY-COURCOURONNES

AMO H&E :

B27

9 rue Dalou

75015 PARIS

ARTICLE 8. VISITE SUR SITE

Visite obligatoire

La visite du site est obligatoire pour les lots **n°1 GROS-Œuvre et n°13 VRD**.

Pour attester de cette visite, et ne pas risquer d'être éliminés pour remise d'une offre non-conforme aux documents de consultation, les candidats soumissionnaires devront fournir dans leur offre une attestation de visite établie selon le modèle figurant en Annexe « Attestation de visite », remplie par leurs soins, datée et signée par le candidat et par la personne habilitée par le Pouvoir Adjudicateur.

Le cas échéant, l'attestation de visite est complétée d'un reportage photographique, et/ou d'un rapport de visite.

Un rendez-vous de visite est fixé le **4 novembre 2026 à 9h30** en présence de la maîtrise d'ouvrage et de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

A la fin de la visite, une attestation de visite sera remise et devra être jointe au dossier de candidature (cf. article 4). Seule la visite programmée ci-dessus donnera lieu à la production d'une attestation de visite.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A l'initiative des candidats :

Pour tous renseignements complémentaires éventuels nécessaires à l'établissement de leur offre, les candidats adresseront leurs demandes en temps utile c'est à dire, **au moins huit (8) jours avant la date limite de remise des offres**, via la plate-forme AWS (<http://polylogis.marches-publics.info/>).

Dans ce cas, le Pouvoir adjudicateur s'efforce de répondre à bref délai, et modifie le délai de remise des offres s'il estime nécessaire.

Pour les renseignements complémentaires éventuels non nécessaires à l'établissement de l'offre ou non demandés en temps utile, le Pouvoir adjudicateur s'efforce de répondre à bref délai, et se réserve le droit de ne pas modifier le délai de remise des offre.

En cas de difficulté lors du dépôt des offres, il convient de contacter le support de AWS-achat :

- mail : support-entreprises@aws-france.com
- téléphone : 08.92.14.00.04.

ARTICLE 10. ANNEXES

Attestation sur l'honneur

Attestation de visite

ANNEXE - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À TROIS MOULINS HABITAT*A remplir sur papier à entête***ATTENTION : En cas de cotraitance, une déclaration par membre du groupement doit être remplie****Je, soussigné (Prénom Nom, qualité dans l'entreprise) :**

.....

Déclare sur l'honneur, avoir les pouvoirs juridiques nécessaires pour engager valablement la responsabilité juridique et financière illimitée de l'entreprise candidate, qu'elle agisse isolément ou en groupement d'entreprises (forme juridique, raison sociale de l'entreprise, adresse) :

.....

1

Que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes, et tous les renseignements, et les documents fournis au pouvoir adjudicateur à l'appui de ma candidature permettant d'évaluer mon expérience, mes capacités professionnelles, techniques et financières et mes pouvoirs à engager le candidat **sont exacts**.

2

Que l'entreprise candidate que je représente fait travailler des **salariés employés régulièrement** notamment au regard des articles L 1221-10, L 1221-13, L 1221-15, L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4, R 3243-1, R 3243-2, R 3243-3, R 3243-4, R 3243-5, D8222-5-1, D 8254-2, D 8254-4 et D 8254-5 du code du travail.

3

Que l'entreprise candidate que je représente est régulièrement inscrit au **répertoire des métiers**, à l'**ordre professionnel** ou au **registre du commerce et des sociétés** de

.....sous le numéro :

4

Que l'entreprise candidate pour laquelle j'interviens ne rentre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et notamment :

- **Condamnation définitive :**

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal

- **Lutte contre le travail illégal :**

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

- **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :**

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- **Liquidation judiciaire :**

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

• Redressement judiciaire : Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produire une copie du jugement de redressement ;		
• Situation fiscale et sociale : Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.		
• Différend antérieur : Déclarer spontanément tout différend intervenu depuis moins de cinq ans avec l'ESH LOGIREP ou toute entité du Groupe POLYLOGIS, à l'occasion d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un marché.		
5	Que je produirai par courrier dans un délai maximum de cinq jours à compter de la réception du courrier m'informant que je suis retenu (et si possible par email sous 48 H dès réception de ce courrier), les documents suivants :	
a	Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) de <u>moins de 3 mois</u> ou Carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des Métiers ou ordre professionnel ou récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.	
b	Attestation « URSAFF » de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, <u>de moins de 6 mois</u> (art. D8222-5-1° Code du travail « <i>Déclarations relatives à la lutte contre le travail dissimulé</i> ») et attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés régulièrement employés au regard du droit du travail.	
c	NOTI 2 « état annuels des certificats reçus » de l'année N-1, complété et <u>signé</u> par le trésor public ¹ (ou les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, soit l'ensemble des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites: ex liasse 3666, Attestation des cotisations URSSAFF, attestations de cotisation congés payés, attestation de cotisation des caisses générales de sécurité sociale, cotisation assurance maladie, vieillesse...).	
Pour le candidat établi dans un État autre que la France, présenter l'ensemble des documents demandés au formulaire NOTI1.		
Nom, prénom et qualité du signataire		Lieu et date de signature
		Signature par le représentant légal habilité Cachet de l'entreprise

¹ Pour faciliter les démarches des opérateurs économiques, la direction générale des finances publiques (DGFiP) et le réseau des URSSAF proposent les services en ligne : les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent obtenir, de manière dématérialisée, l'attestation de régularité fiscale depuis leur compte fiscal professionnel, accessible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr> par exemple. Pour les formulaires type : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

ATTESTATION DE VISITE DU SITE

CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS COLLECTIFS
RUE DE PONNTHIERRY – 77310 BOISSISE-LE-ROI

Je soussigné :

En qualité de :

Représentant l'entreprise :

Certifie avoir visité le foncier situé à l'adresse ci-dessus, en vue de remettre la meilleure offre de prix pour répondre en toute connaissance à la consultation lancée par Trois Moulins Habitat.

Reportage photos à insérer :

Fait à.....

Le.....

Signature et cachet